



## NOTRE MISSION

---

Veiller au respect des principes éthiques et à l'application des règles déontologiques qui doivent guider la conduite des membres de l'Assemblée nationale et de leur personnel.

## NOS FONCTIONS

---

**Conseiller et accompagner** les membres de l'Assemblée nationale et leur personnel, notamment en donnant des avis, en produisant des lignes directrices et en organisant des activités de formation.

**Faire enquête** lorsque des motifs raisonnables permettent de croire que des manquements ont pu être commis.

**Informier** le public sur les règles prévues et leur signification en lien avec la charge de membre de l'Assemblée nationale ou le travail des membres de leur personnel.

## NOTRE VISION

---

Une institution centrale dans la promotion d'une culture politique respectueuse des principes éthiques et des règles déontologiques inhérents à une saine démocratie, et ce, tant au bénéfice des membres de l'Assemblée nationale que des citoyens du Québec.

## NOS VALEURS

---



## NOS CHAMPS D'INTERVENTION PRIORITAIRES

### FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT

Assurer une formation et un accompagnement adéquats des **membres de l'Assemblée nationale et de leur personnel** dans leurs réflexions éthiques et dans l'accomplissement de leurs obligations déontologiques. À cet effet :

- Augmenter l'offre de formation pour répondre aux besoins des membres de l'Assemblée nationale et de leur personnel.
- Développer des contenus didactiques et des outils pratiques pour informer les membres de l'Assemblée nationale et leur personnel sur les règles en vigueur et les aider à s'y conformer.

### COMMUNICATION

Sensibiliser le **public** à la mission de l'institution, à la dimension éthique du travail des membres de l'Assemblée nationale et de leur personnel ainsi qu'aux obligations déontologiques de ces derniers. À cet effet :

- Rendre plus accessibles des contenus pédagogiques à l'intention du public et de l'information sur nos activités par le biais de notre site Internet et des réseaux sociaux.
- Développer des partenariats pour élargir la diffusion de contenus auprès de différents publics.

### DÉVELOPPEMENT DE L'EXPERTISE

Faire du **Commissaire à l'éthique et à la déontologie** une institution performante au cœur de l'application des principes éthiques et des règles déontologiques. À cet effet :

- Assurer la consolidation au sein de notre équipe d'une expertise multidisciplinaire favorisant la réalisation de notre mission.
- Enrichir notre savoir-faire par la veille informationnelle, la recherche et les partenariats de manière à s'inspirer des meilleures pratiques dans notre domaine.